



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

CM-10(01)

Logiciels ouverts

Juill. 2026



Gestion sécurisée des configurations système

Configuration Management

CM-10(01) — Logiciels ouverts (-F-)

Énoncés :

Établir les restrictions suivantes sur l'utilisation de logiciel à source ouverte : [\[Affectation : restrictions définies par l'organisation\]](#).

Responsable : COCD

Discussion :

On entend, par logiciels de source ouverte, les logiciels offerts sous forme de code source. Certains droits d'utilisation de logiciels normalement réservés aux détenteurs de droits d'auteur sont habituellement accordés conformément à des contrats de licence et autorisent des personnes à étudier, modifier ou améliorer le logiciel. Au chapitre de la sécurité, l'avantage principal des logiciels de source ouverte est le fait qu'ils offrent aux organisations la possibilité d'étudier le code source. Dans certains cas, il y a une communauté en ligne associée aux logiciels qui inspecte, teste, met à jour et signale en permanence les problèmes détectés dans les logiciels. Toutefois, corriger des vulnérabilités dans des logiciels de source ouverte peut s'avérer problématique. Il peut y avoir divers enjeux liés aux licences de logiciels de source ouverte, comme les contraintes associées à l'utilisation dérivée de ces logiciels.